



0. INTRODUCTION

Ce rapport annuel 2020 est un condensé des rapports trimestriels. Au cours de cette année, les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations du droit à la vie, de tortures, de violences sexuelles et basées sur le genre, d'enlèvement et/ou de disparitions forcées, d'arrestations arbitraires, des allégations des violations et des violations des droits économiques, sociaux et culturels, d'intolérance politique, de règlement de compte, de justice populaire et d'autres faits relevés.

Ainsi, au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations, des violations et des atteintes aux droits de l'homme ont été enregistrées comme suit: au moins 454 personnes ont été tuées dont 202 retrouvées cadavres, 52 portées disparues, 89 victimes de VSBG, 124 torturées et 1181 arrêtées arbitrairement.

Parmi ces victimes figurent 73 personnes tuées par des agents étatiques dont 32 cas [d'exécutions extrajudiciaires](#).

Au cours de cette année, la Ligue Iteka a enregistré aussi 12 cas de réapparition parmi les personnes déjà déclarées disparues dans ses rapports depuis 2015.

Parmi les victimes de ces violations, des femmes et des mineurs n'ont pas été épargnés. Au moins 67 femmes et 48 mineurs ont été tués, 4 femmes et 4 mineurs enlevés, 8 femmes et 6 mineurs torturés, 40 femmes et 162 mineurs arrêtés arbitrairement.

Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et ce qui est très inquiétant dans la plupart des cas, des autorités administratives à la base précipitent leur enterrement sans que des enquêtes ne soient menées.

Des actes d'intolérance politique marqués notamment par des attaques et des affrontements entre des membres des partis CNDD-FDD et CNL ont été relevés au cours de cette année dans les différents coins du pays. Aussi, des permanences des partis politiques dont majoritairement du parti CNL ont été soit souillées, vandalisées ou même démolies.

En plus de ces allégations de violations et de violations des droits de l'homme, des cas de violations d'autres droits tels que du droit d'élire et de se faire élire, des questions de la justice, de la gouvernance, des droits économiques, sociaux et culturels et des faits sécuritaires ont été observés.

Les auteurs présumés de ces allégations des violations et des violations des droits humains sont en grande partie des membres de la milice Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des agents du SNR, des policiers, des militaires et des administratifs à la base.

Les personnes les plus visées sont des présumés opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD en général et en particulier des membres des partis politiques de l'opposition entre autres ceux du parti CNL, du MSD, de l'UPD, de l'UPRONA ainsi que des ex-FAB et des activistes de la société civile. Les allégations de ces violations ci-haut citées visent aussi certains membres du parti CNDD-FDD soupçonnés d'être opposants à l'idéologie de leur parti.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

LES GRANS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. ALLEGATIONS DES VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

III. FAITS SECURITAIRES

IV. DE LA GOUVERNANCE

V. GESTION DE LA PANDEMIE DE LA COVID-19

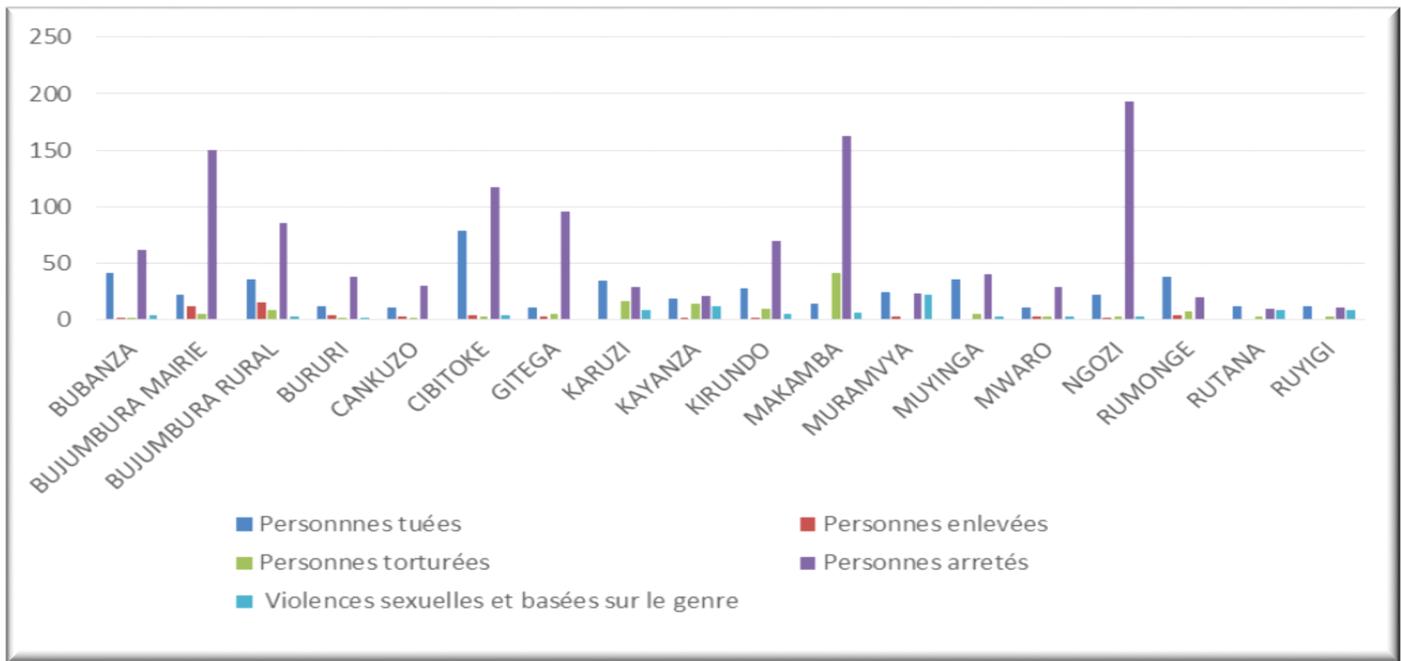
CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</i>	<i>5</i>
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	<i>5</i>
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS, DES AGENTS DU SNR, DES MILITAIRES ET LA MILICE IMBONERAKURE.....</i>	<i>5</i>
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	<i>5</i>
<i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i>	<i>6</i>
<i>I.3. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE</i>	<i>7</i>
<i>I.4. DES PERSONNES TORTUREES</i>	<i>7</i>
<i>I.5. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	<i>8</i>
<i>I.6. DU DROIT D'ELIRE ET DE SE FAIRE ELIRE.....</i>	<i>8</i>
<i>I.7. DE LA JUSTICE.....</i>	<i>8</i>
<i>II. ALLEGATIONS DES VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS....</i>	<i>8</i>
<i>III. FAITS SECURITAIRES</i>	<i>9</i>
<i>IV. DE LA GOUVERNANCE.....</i>	<i>9</i>
<i>V. GESTION DE LA PANDEMIE DE LA COVID-19.....</i>	<i>9</i>
<i>VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</i>	<i>10</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
CNTB	: Commission Nationale Terres et Autres Biens
CPI	: Cour Pénale Internationale
EAC	: East Africa Community
FAB	: Forces Armées Burundaises
MSD	: Mouvement pour la Solidarité et le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
PTF	: Partenaire Technique et Financier
REGIDESO	: Régie de Production d'Eau et d'Electricité
SNR	: Service National de Renseignement
UPD	: Union pour la Paix et le Développement
UPRONA	: Union pour le Progrès National
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

Fig. 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi au cours de l'année 2020



Dans ce rapport, comme le graphique ci-dessus l'illustre, les principales allégations de violations, de violations et atteintes aux droits de l'homme relevées par la Ligue Iteka sont des cas de tueries, d'enlèvements et/ou de disparition forcée, de VSBG, de tortures et d'arrestations arbitraires.

Sur un total de 454 personnes tuées, la province de Cibitoke vient en tête avec 78 cas, suivie de la province de Bubanza avec 41 cas, de Rumonge avec 38 cas, de Bujumbura rural et Muyinga avec 35 cas chacune et de Karuzi avec 34 cas.

Les principaux présumés auteurs de ces tueries sont des gens non identifiés avec 212 cas, des membres de la milice Imbonerakure avec 29 cas, des policiers avec 21 cas, des militaires avec 15 cas, des agents du SNR avec 7 cas et des administratifs avec 1 cas.

Sur un total de 52 cas de personnes enlevées, la province de Bujumbura rural vient en tête avec 15 cas, suivie de Bujumbura Mairie avec 11 cas, des provinces de Bururi, Cibitoke et Rumonge avec 4 cas chacune.

Sur un total de 52 cas d'enlèvements, les agents du SNR sont des présumés auteurs de 22 cas, suivis des membres de la milice Imbonerakure avec 14 cas, des gens non identifiés avec 11 cas, des agents de la police avec 4 cas et des militaires avec 1 cas.

En outre, la Ligue Iteka a répertorié 89 cas de VSBG. Les provinces qui viennent en tête sont celles de Muramvya avec 22 cas, suivie de Kayanza avec 12 cas, les provinces de Karuzi, Rutana et Ruyigi avec 8 cas chacune ainsi que la province de Makamba avec 6 cas.

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a relevé aussi 124 cas de tortures. La province de Makamba vient en tête avec 41 cas, suivie de Karuzi avec 16 cas, de Kayanza avec 14 cas, de Kirundo avec 9 cas et de Bujumbura rural avec 8 cas.

Ces cas de torture ont été commis principalement par des membres de la milice Imbonerakure avec 86 cas, suivis des agents du SNR avec 22 cas, des policiers avec 10 cas et des administratifs avec 6 cas.

Sur un total de 1181 cas d'arrestations arbitraires, la province de Ngozi vient en tête avec 193 cas, suivie de Makamba avec 162 cas, de Bujumbura Mairie avec 150 cas, de Cibitoke avec 117 cas, de Gitega avec 95 cas, de Bujumbura rural avec 85 cas et de Kirundo avec 69 cas.

Les présumés auteurs de ces arrestations arbitraires sont des policiers avec 838 cas, suivis des membres de la milice Imbonerakure avec 157 cas, des administratifs avec 87 cas, des agents du SNR avec 59 cas et des militaires avec 40 cas.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

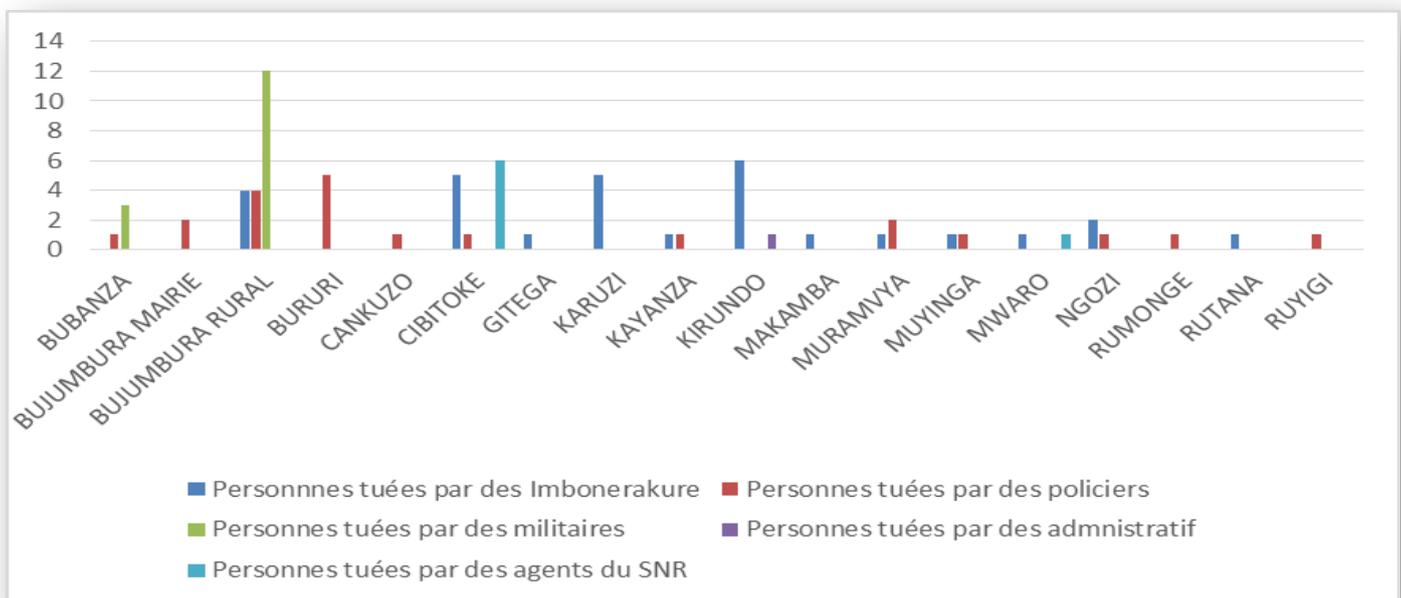
I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS, DES AGENTS DU SNR, DES MILITAIRES ET LA MILICE IMBONERAKURE

Au cours de cette année 2020, la Ligue Iteka a relevé 73 cas de personnes tuées par [des agents des institutions étatiques](#), 29 tuées par des membres de la milice Imbonerakure, 21 tuées par des policiers, 15 tuées par des militaires, 7 personnes tuées par des agents du SNR et 1 personne tuée par des administratifs.

La province de Bujumbura rural vient en tête avec 20 cas, suivie de Cibitoke avec 12 cas, de Kirundo avec 7 cas, de Bururi et Karuzi avec 5 cas chacune.

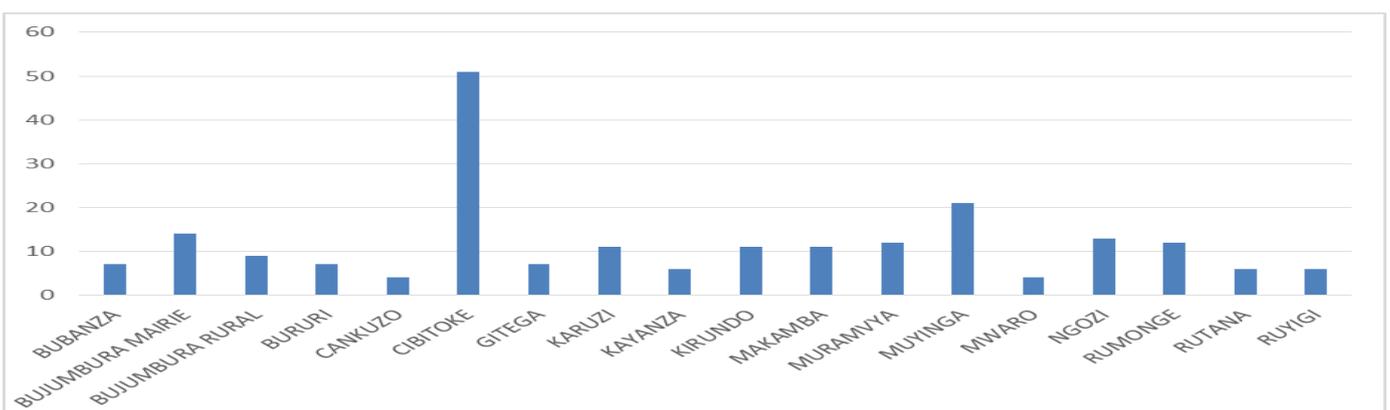
Fig. II : Graphique illustrant des personnes tuées par des policiers, des agents du SNR, des militaires et des membres de la milice Imbonerakure au cours de l'année 2020



I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Au cours de l'année 2020, la Ligue Iteka a relevé 212 cas de personnes tuées par [des gens non identifiés](#). Comme le graphique ci-après le montre, les provinces les plus touchées sont Cibitoke avec 51 cas, Musinga avec 21 cas, Bujumbura Mairie avec 14 cas, Ngozi avec 13 cas, Muramvya et Rumonge avec 12 cas chacune tandis que Karuzi, Kirundo et Makamba ont enregistré 11 cas chacune.

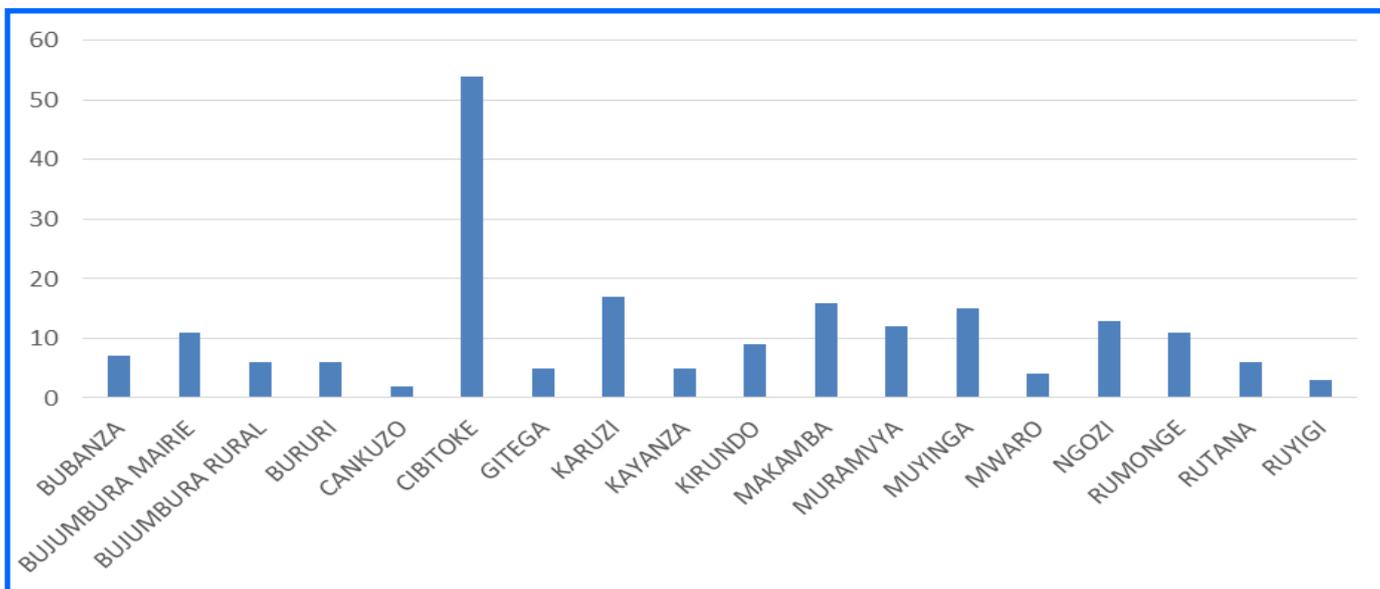
Fig. III : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés



Parmi ces personnes tuées par des gens non identifiés, figurent 202 retrouvées cadavres dans la brousse, dans les rivières ou dans d'autres endroits. Certains corps sans vie retrouvés étaient décapités ou présentaient des signes de violences.

Comme le graphique ci-dessous le montre, les provinces les plus touchées par ce phénomène de cadavre sont Cibitoke avec 45 cas, Bujumbura Mairie avec 22 cas, Kirundo avec 14 cas et Kayanza avec 12 cas.

Fig. IV : Graphique des cadavres retrouvés



1.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

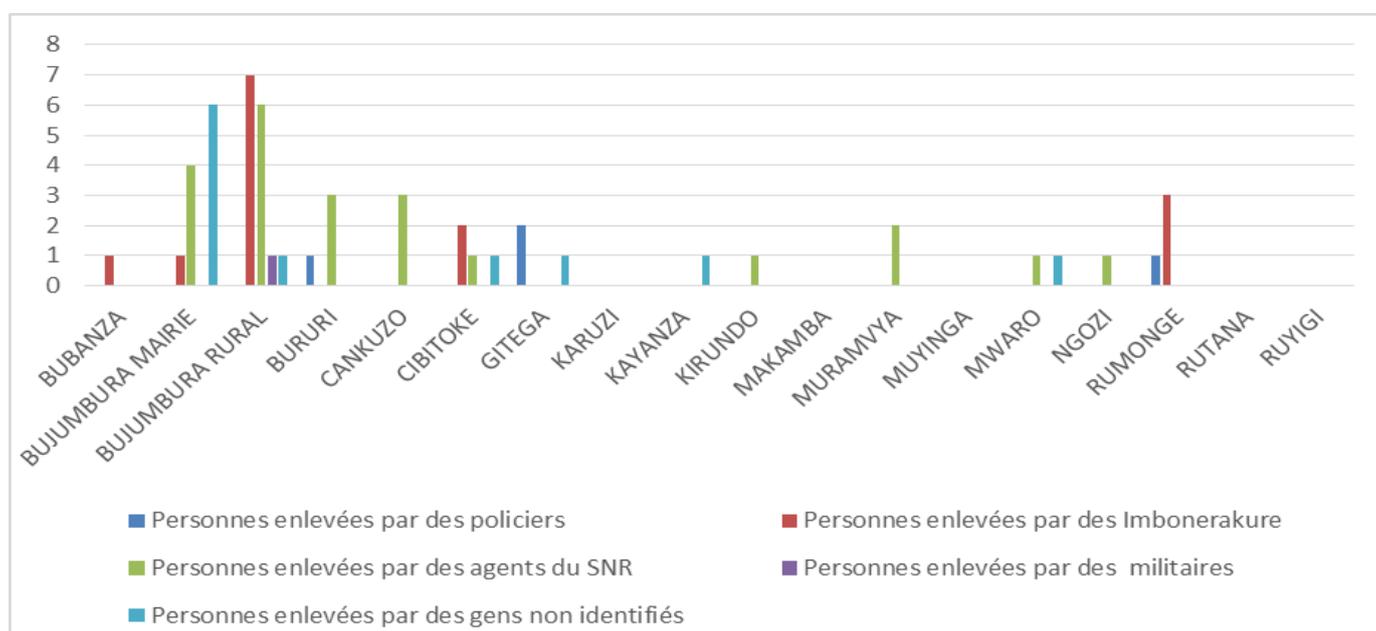
Au cours de cette période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé 52 cas [de personnes enlevées et/ou portées disparues](#). Ainsi, les victimes les plus visées par ces enlèvements sont des membres des partis politiques de l'opposition en l'occurrence ceux du parti CNL.

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, les provinces les plus touchées sont celles de Bujumbura rural avec 15 cas, de Bujumbura Mairie avec 11

cas, de Bururi, Cibitoke et Rumonge avec 4 cas chacune.

Les présumés auteurs les plus cités dans ces enlèvements sont des agents du SNR avec 22 cas, des membres de la milice Imbonerakure avec 14 cas, des gens non identifiés avec 11 cas, des policiers avec 4 cas et des militaires avec 1 cas.

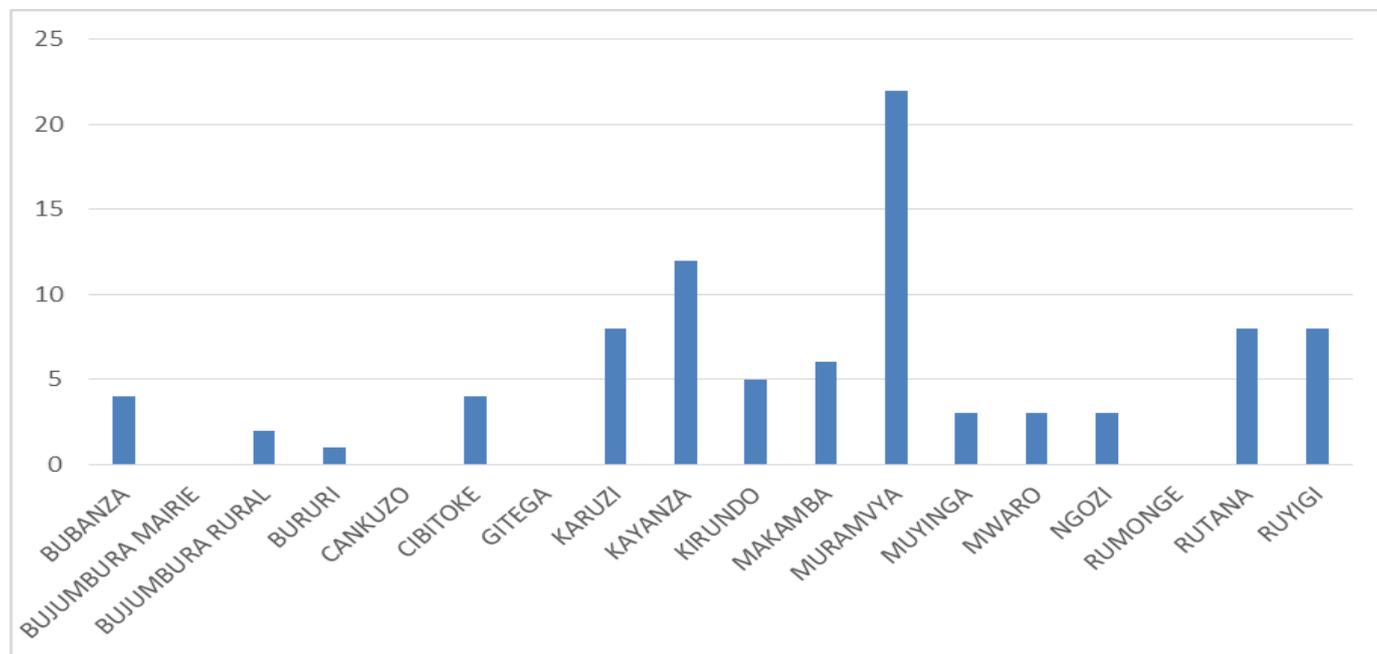
Fig. V : Graphique des personnes enlevées et/ou portées disparues



1.3. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

La Ligue Iteka a répertorié 89 cas [de VSBG](#). provinces de Karuzi, Rutana et Ruyigi avec 8 cas. Comme le graphique ci-après le montre, les provinces qui viennent en tête sont celles de Muramvya avec 22 cas, suivie de Kayanza avec 12 cas, les provinces de Karuzi, Rutana et Ruyigi avec 8 cas chacune ainsi que la province de Makamba avec 6 cas.

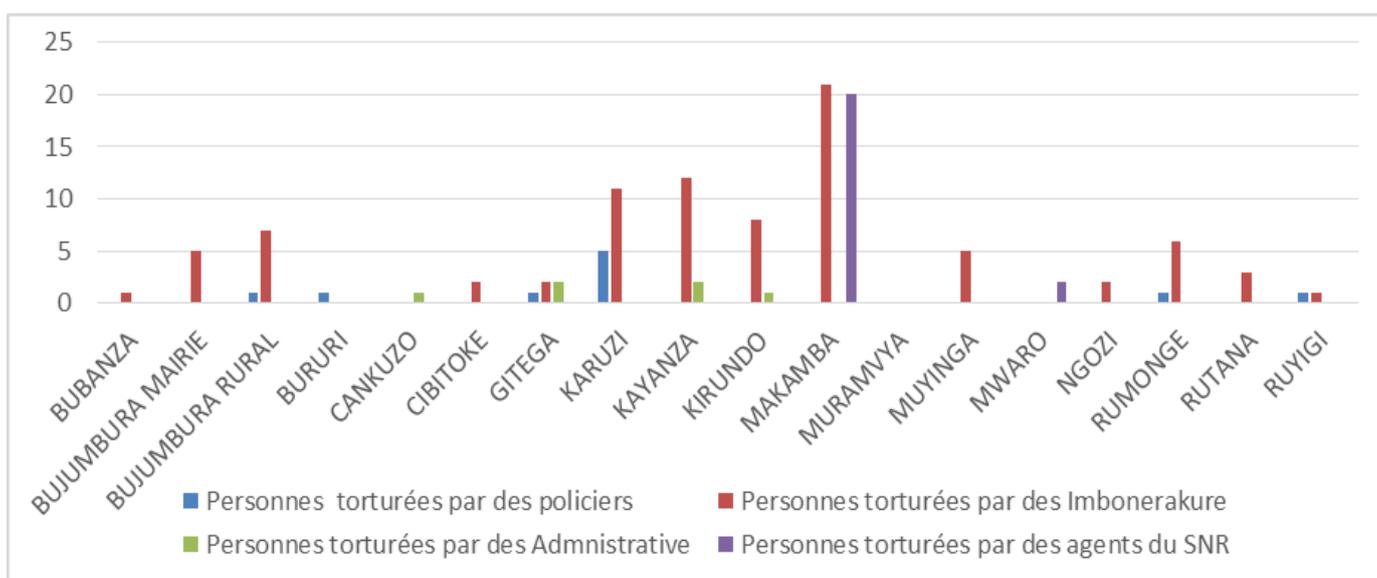
Fig. VI : Graphique des violences sexuelles et basées sur le genre



1.4. DES PERSONNES TORTUREES

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a relevé 124 cas [de tortures](#). Ces cas de torture ont été commis principalement par des membres de la milice Imbonerakure avec 86 cas, suivis des agents du SNR avec 22 cas, des policiers avec 10 cas et des administratifs avec 6 cas. Comme le montre le graphique ci-après, la province de Makamba vient en tête avec 41 cas, suivie de Karuzi avec 16 cas, de Kayanza avec 14 cas, de Kirundo avec 9 cas et de Bujumbura rural avec 8 cas.

Fig. VII : Graphique des personnes torturées

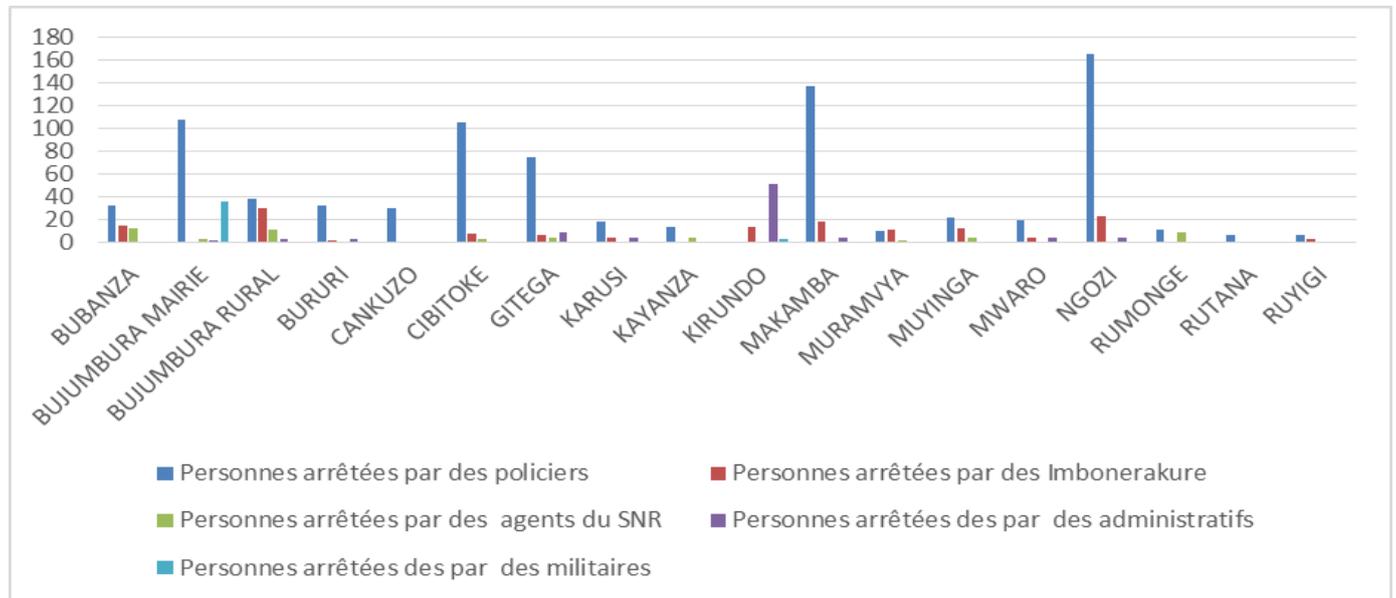


1.5. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Au cours de cette année 2020, la Ligue Iteka a répertorié 1181 cas [d'arrestations arbitraires](#). La province de Ngozi vient en tête avec 193 cas, suivie de Makamba avec 162 cas, de Bujumbura Mairie avec 150 cas, de Cibitoke avec 117 cas, de Gitega avec 95 cas, de Bujumbura rural avec 85 cas et de Kirundo avec 69 cas.

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, les présumés auteurs de ces arrestations arbitraires sont des policiers avec 838 cas, suivis des membres de la milice Imbonerakure avec 157 cas, des administratifs avec 87 cas, des agents du SNR avec 59 cas et des militaires avec 40 cas.

Fig. VIII : Graphique des personnes arrêtées



1.6. DU DROIT D'ELIRE ET DE SE FAIRE ELIRE

L'année 2020 a été marquée par la période électorale entachée de diverses irrégularités ayant eu comme impact la privation du droit d'élire et de se faire élire.

En effet, des cas d'intolérances politiques et des affrontements entre des membres des partis poli-

tiques, des destructions des permanences et d'autres biens appartenant aux membres du parti CNL, de perte des éléments des dossiers électoraux des membres du parti CNL et des intimidations, de traque des membres de ce parti et ses mandataires ou candidats aux élections ont été observés.

1.7. DE LA JUSTICE

La Ligue Iteka a relevé des cas de procès de flagrance dans les différents tribunaux du pays, de condamnations des personnes dont des agents étatiques, d'un jugement rendu relatif à l'affaire de l'assassinat du président Melchior Ndadaye par la chambre criminelle de la Cour Suprême en itiné-

rance à la Cour d'Appel de Gitega, de la mise en place d'une commission en vue d'analyser des dossiers judiciaires de demande de révision et annulations ainsi que la libération par la grâce présidentielle de quatre journalistes du groupe de presse Iwacu.

II. ALLEGATIONS DES VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Au cours de la période couverte par ce rapport, des violations des droits économiques, sociaux et culturels ont été relevées.

Ainsi, la Ligue Iteka a relevé des cas de privation de ces droits par des agents étatiques du pays. Il s'agit par exemple des membres du parti CNL privés de

l'approvisionnement en engrais chimique par des Imbonerakure, des rapatriés privés d'assistance, d'enseignants discriminés dans le processus de recrutement, d'expropriation des personnes de leurs terres et des destructions des champs par des Imbonerakure.

En outre, des questions entravant le droit à l'éducation ont été répertoriées dans certaines provinces du pays. Il s'agit par exemple, de démolition des salles de classe de certaines écoles fondamentales et post-fondamentales n'ayant pas été réhabilitées suite aux pluies torrentielles provoquant un surnombre dans les écoles voisines et de manque du matériel scolaire chez les élèves rapatriés de certaines écoles.

Au cours de cette même période, des cas de destruction des bateaux de pêche par des militaires, des marchés incendiés, des spéculations sur le prix du

savon bleu subventionné par le gouvernement en vue de la lutte contre la COVID-19, d'interdiction d'accès au marché, des contributions forcées et de la coupure de l'eau en commune Ntakangwa par la REGIDESO afin d'augmenter l'approvisionnement en eau à la permanence nationale du parti CNDD-FDD où s'étaient rassemblés des milliers d'ex-combattants et Imbonerakure pour le lancement des activités dans le cadre de la semaine dédiée aux combattants dudit parti.

III. FAITS SECURITAIRES

Dans cette partie, la Ligue Iteka a relevé 169 cas de personnes tuées dont 66 tuées lors des attaques à main armée manifestées par des explosions de grenade et des affrontements entre des membres des groupes armés et des éléments des forces de défense et de sécurité, 41 tuées suite aux règlements de compte, 18 tuées suite aux accidents, 15 cas d'infanticide, 9 tuées suite à la justice populaire et 4 tuées suite à l'empoisonnement.

IV. DE LA GOUVERNANCE

La Ligue Iteka a documenté des cas de dérogation spéciale pour le redoublement des élèves en classe de 9^{ème} année, des fouilles perquisitions ciblant des ex-FAB ou des gens de la composante sociale Tutsi dans certaines localités du pays, des discours inquiétants des hautes autorités du pays et des réunions des autorités administratives ou des cadres du parti CNDD-FDD visant à mobiliser des Imbonerakure à mener des rondes d'une part et d'autre part à ordonner les PTF de prendre en charge des dépenses publiques, de limogeage illégal des élus membres du parti CNL au niveau des conseils communaux, de l'ingérence du parti CNDD-FDD dans le domaine de l'éducation en impliquant les administratifs à la base dans l'inspection des écoles ainsi que d'un re-

censement ayant causé des polémiques notamment celles demandant l'ethnie et des informations sur les biens ou sur la famille des agents de la fonction publique.

En outre, la Ligue Iteka a relevé des cas des déplacés sommés de payer des Imbonerakure, de saisie des biens appartenant aux citoyens lors des fouilles perquisitions par des autorités provinciales, de campagne de signification des décisions rendues par la CNTB, de participation forcée aux manifestations pour exprimer la satisfaction du Gouvernement suite au retrait du Burundi de l'agenda du Conseil de Sécurité des Nations Unies des pays en situation de crise.

V. GESTION DE LA PANDEMIE DE LA COVID-19

Au cours de cette année, comme d'autres pays du monde ont été touchés par la pandémie de la COVID-19, le Burundi n'a pas été épargné et les autorités burundaises ont affiché une mauvaise gestion.

En effet, la déclaration officielle de ce fléau n'a été faite que deux mois plus tard. Le Gouvernement du Burundi a longtemps entretenu une communication ombrageuse sur la gestion de cette pandémie. Il a débuté par nier son existence bien que beaucoup de personnes soient mortes après avoir présenté des symptômes typiques de la COVID-19.

De surcroît, accusé de cacher des cas de la COVID-19 et refusant toute assistance de la communauté internationale pour lutter contre cette pandémie, le Gouvernement burundais a expulsé le représentant résidant de l'OMS.

Par conséquent, le Gouvernement a fini par accepter la présence de cette maladie mais là aussi, des hautes autorités du pays se sont contentées des déclarations sur la lutte contre cette pandémie sans que ne soient prises des mesures concrètes appropriées.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Des présumés opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD en général et en particulier des membres des partis politiques de l'opposition entre autres ceux du parti CNL, du MSD, de l'UPD, de l'UPRONA ainsi que des ex-FAB et des activistes de la société civile ont été la cible de ces violations. Aussi certains membres du parti CNDD-FDD soupçonnés d'être opposants à l'idéologie de leur parti n'ont pas été épargnés.

Des cas d'exécution extra-judiciaire, d'assassinats ciblés, des tueries, d'enlèvements et/ou de dispari-

tions forcées, de tortures, d'arrestations arbitraires et illégales ciblées contre ces opposants ont été signalés. Des cas de VSBG ont également été rapportés.

Le phénomène de cadavres est inquiétant par son nombre élevé et l'enterrement précipité par des autorités administratives à la base sans que des enquêtes ne soient diligentées.

La Ligue Iteka a relevé aussi des cas de violations des droits économiques, sociaux et culturels.

En outre, la Ligue Iteka a rapporté des questions de la justice, de gouvernance, de gestion de la COVID-19 et d'autres faits sécuritaires ayant porté atteinte aux droits de l'homme.

Vu la situation très préoccupante des droits de l'homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi :

- ◇ de se ressaisir et de garantir les droits et les libertés publiques pour tous ;
- ◇ de libérer tous les prisonniers politiques et annuler tous les mandats d'arrêt émis à l'égard des membres des partis politiques de l'opposition et de la société civile ;
- ◇ de préserver la paix et la sécurité pour tous;
- ◇ de coopérer avec les différents partenaires et mécanismes des Nations Unies dans le rétablissement de la paix au Burundi;
- ◇ de mener des enquêtes sur toutes les violations des droits de l'homme commises dans le pays et traduire leurs auteurs en justice.

Aux partis politiques :

- ◇ de privilégier le dialogue pour l'intérêt de la population et cesser des enseignements propagandistes qui incitent à la haine;
- ◇ d'œuvrer pour la cohabitation pacifique des jeunes affiliés aux partis politiques.

Aux partenaires techniques et financiers :

- ◇ de soutenir des organisations, institutions et mécanismes des droits de l'homme intervenant au Burundi;
- ◇ d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique.

A l'EAAC, à l'Union Africaine et à l'Organisation des Nations Unies

- ◇ de s'impliquer pleinement pour restaurer un Etat de droit et démocratique au Burundi.

A la CPI :

- ◇ d'accélérer les enquêtes sur le Burundi et procéder aux inculpations qui s'imposent.

A la population :

- ◇ de rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute autre sollicitation dans le sens de la violence ;
- ◇ de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.